

# La section «Sciences de la santé»



La section «**sciences de la santé**» (SH) se situe dans l'enseignement secondaire général (ESG), division pour professions de santé et professions sociales et comprend une 2<sup>e</sup> GSH et une 1<sup>re</sup> GSH.

## Les conditions d'admission

Pour être admis en classe de 2<sup>e</sup> GSH, les élèves doivent soit:

- avoir réussi une 3<sup>e</sup> générale division pour professions de santé et professions sociales
- ou avoir réussi une 3<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire classique
- ou avoir réussi une classe de 3<sup>e</sup> générale d'une autre division et se présenter à un test d'admission

## La formation

La formation «sciences de la santé» vise l'acquisition de savoirs liés à trois pôles d'apprentissage: un pôle **méthodologie** préparant aux études supérieures, un pôle **sciences** abordant les connaissances de base permettant la compréhension des phénomènes scientifiques en santé et un pôle **santé** visant des contenus plus précisément axés sur les savoirs inhérents aux professions de santé non médicales.

La section s'inscrit dans une orientation pédagogique du projet en favorisant une acquisition des connaissances par une approche pratique de résolution de problèmes. Elle s'inscrit dans une perspective de développement de compétences à la fois cognitives, techniques, communicationnelles et sociales.

Les disciplines enseignées sont e.a. les langues, les sciences humaines, les mathématiques, l'informatique, les statistiques, la biologie humaine, la physique médicale, y inclus les technologies médicales, la chimie médicale et les sciences médicales.

Elle prépare aux études ultérieures pour des professions de santé comme le kinésithérapeute, l'assistant technique médical en radiologie, l'ergothérapeute, l'orthophoniste, le laborantin, le diététicien, le psychomotricien, le podologue, etc..., ainsi qu'aux professions en ingénierie biomédicale. En tant que telle, elle ne donne pas d'accès direct à une profession!

## Le déroulement de la formation

### Travail personnel et semaine projet en 2<sup>e</sup> GSH

Dans le cadre de la 2<sup>e</sup> GSH, la réalisation d'un **travail personnel** (TRAPE) est prévue. Ce TRAPE est défini comme un travail de réflexion traitant un sujet ou un questionnement délimité en rapport avec la santé ou les sciences biomédicales et témoignant d'un cheminement personnel de son / ses auteur(s). Ce travail personnel permet à l'élève d'intégrer les savoirs des trois pôles abordés.

Une **semaine projet** permet l'aboutissement interdisciplinaire de l'orientation **projet** de cette section.



# La section «Sciences de la santé»



## Stage en 1<sup>re</sup> GSH

Dans le cadre de la 1<sup>re</sup> GSH, les élèves doivent accomplir un stage d'orientation professionnelle. Celui-ci constitue un temps de prise de contact avec un milieu professionnel du domaine de la santé ou des sciences biomédicales et il devrait guider l'élève dans le choix de sa profession et de ses études ultérieures.

## Le diplôme

La formation SH est sanctionnée par un diplôme de **fin d'études secondaires général**.



Pour plus d'infos,  
scan-moi!

